



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/72  
2 mars 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-cinquième session  
Point 13 de l'ordre du jour provisoire

DROITS DE L'ENFANT

Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général chargé  
d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants

Note du Secrétaire général

1. L'Assemblée générale a, dans sa résolution 51/77, recommandé au Secrétaire général de désigner, pour un mandat de trois ans, un représentant spécial chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants et a prié ce dernier de présenter tous les ans à l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme un rapport exposant la condition des enfants touchés par les conflits armés. M. Olara Otunnu (Côte d'Ivoire) a été ultérieurement nommé représentant spécial.

2. La Commission des droits de l'homme sera saisie du rapport que M. Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants a présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session (A/53/482, annexe).

-----